Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0119-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0119

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 81 Procurations : 5

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , M. GUILLOUX Patrick (suppléant de Mme ALLAIN Sonia), M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , Mme SIMON Sophie (suppléante de M. DELISLE Hervé), Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à Mme CADIOU Gaby, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, M. COCADIN Romuald à M. PHILIPPE Joël, M. LE CREURER Éric à Mme BOIRON Bénédicte, M. LEON Erven à Mme PONTAILLER Catherine

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GOFFIC Blanche, M. ROGARD Didier, M. TANGUY Jean-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Commission Mer et Littoral du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 : désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté et du SCOT

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0119-DE

Exposé des motifs

Le programme européen territorialisé de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 vise à promouvoir une économie bleue durable sur le territoire du quartier maritime de Paimpol.

Porté par Lannion-Trégor Communauté en tant que structure cheffe de file, il couvre les territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté ainsi que l'île de Bréhat.

Sur ce périmètre, il regroupe une variété d'acteurs publics et privés qui ont défini une stratégie de développement soutenue par une enveloppe de 1 100 000 € de crédits européens, permettant de cofinancer des projets collectifs et innovants visant à accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable.

La Commission Mer et Littoral (CML), instance partenariale de gouvernance du programme, comprend notamment deux représentant-e-s titulaires et deux représentant-e-s suppléant-e-s de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'un-e représentant-e suppléant-e du SCOT du Trégor.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et à l'installation de l'assemblée délibérante renouvelée de Lannion-Trégor Communauté, il convient de revoir les représentants de l'EPCI et du SCOT du Trégor au sein de la CML.

VU La délibération n°BE_2022_0106 du Bureau exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en date du 26 avril 2022, portant sur l'appel à projets DLAL FEAMPA 2021-2027, et validant la stratégie présentée pour le territoire du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) du quartier maritime de Paimpol ;

VU La délibération n°22_DIMER_01 du Conseil régional de Bretagne, en date du 1er juillet 2022, validant la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) et la répartition de l'enveloppe financière régionale ;

VU La délibération n°CC_2022_0155 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 27 septembre 2022, portant sur l'approbation de la convention de mise en œuvre du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 ;

VU La délibération n°CC_2022_0156 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 27 septembre 2022, portant sur la désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté et du SCOT du Trégor au sein de la Commission Mer et Littoral (CML) du quartier maritime de Paimpol, instance de gouvernance du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0119-DE

VU La délibération n°CC_2024_0062 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 14 mai 2024, portant sur la mise à jour des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein de la Commission Mer et Littoral (CML) du quartier maritime de Paimpol, instance de gouvernance du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 86 pour)

DECIDE DE :

DESIGNER Deux représentant-e-s titulaires et deux représentant-e-s suppléant-e-s de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la Commission Mer et Littoral :

Commission Mer et Littoral du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 (2T+2S)				
	Titulaire		Suppléant	
	NOM Prénom	Commune	NOM Prénom	Commune
1	*EGAULT Gervais*	*Louannec*	*LE BRIAND Gilbert*	*Pleubian*
2	*HUONNIC Pierre*	*Plouguiel*	*KERLEN Frédérique*	*Lannion*

DESIGNER Un-e représentant-e suppléant-e du SCOT du Trégor pour siéger à la Commission Mer et Littoral :

Représentant-e suppléant du SCOT du Trégor				
1			*KERGOAT Yann*	*Ploumilliau*

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 10 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 10 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT